



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 16 avril 2014

INVITATION PRESSE

Signature d'une convention pour l'amélioration de l'accueil des femmes victimes de violences conjugales dans les commissariats et unités de gendarmerie de l'Essonne

Ces dernières années, de nombreux efforts ont été déployés pour améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences : intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie, psychologues en commissariat, référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, magistrat du Parquet référent en matière de violences conjugales, etc.

Grâce à ces efforts, parler et dénoncer des violences est devenu plus aisé. Mais le parcours des femmes victimes pour sortir de la violence demeure complexe et nécessite une vigilance accrue de la part de tous les acteurs, institutionnels et associatifs, évoluant dans leur entourage.

Le 25 novembre dernier, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la Préfecture de l'Essonne lançait, aux côtés de ses partenaires (Procureur de la République d'Evry, Conseil général de l'Essonne, Conseil régional d'Ile-de-France) le téléphone d'alerte pour femmes en très grand danger.

Dans la continuité de cette action, le 18 avril prochain à 16h, sera signée en salle Jean Moulin à la Préfecture, une nouvelle convention entre la Préfecture, la Direction départementale de la sécurité publique, le Groupement de gendarmerie de l'Essonne et trois associations spécialisées pour femmes victimes de violences : le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), l'association Paroles de femmes et l'association Communauté jeunesse – Femmes solidarité 91.

Cette convention porte sur l'organisation de permanences associatives spécialisées pour femmes victimes de violences au sein du couple dans les commissariats et les gendarmeries de l'Essonne. Une nouvelle action viendra compléter cet accueil spécifique cette année : la formation des policiers et des gendarmes via des modules de mises en situation visant à faciliter le dépôt de plainte.

Ce dispositif permettra de renforcer les relations partenariales entre les forces de l'ordre et les associations spécialisées pour l'accompagnement de femmes victimes de violences et d'améliorer l'accueil de ces dernières au sein des commissariats et unités de gendarmerie du département.

Merci de vous faire accréditer auprès du BCI au 01 69 91 90 54 / 37 au plus tard le 17 avril à 12h

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
- Marie-José DACHÉ, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
. 01 69 91 90 37 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel marie-jose.dache@essonne.gouv.fr



@PREFECTURE91